



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 4339

Texte de la question

M. Philippe Martin attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur la gêne toujours plus importante que causent les gens du voyage pour les communes rurales. En effet, au moment des vendanges, les communes viticoles voient arriver une population importante de nomades pour participer à cette activité annuelle. Or cela entraîne des problèmes de sécurité pour les communes concernées qui sont en général dans l'impossibilité de faire respecter les arrêtés municipaux et notamment ceux concernant le stationnement sur le domaine public. Il souhaite donc connaître les dispositions qu'il envisage de prendre très rapidement pour renforcer le dispositif de sécurité et les effectifs de la gendarmerie dans les communes concernées pendant la période des vendanges.

Texte de la réponse

Le ministre d'Etat, ministre de la defense accorde une attention toute particulière à la sécurité en milieu rural au moment des vendanges, notamment dans les régions où l'augmentation de la population durant cette période est très sensible. Un dispositif spécifique a été, en effet, mis en place au moment des vendanges par la légion de gendarmerie de Champagne-Ardenne. Les commandants des compagnies de Reims et d'Epernay n'accordent pas de permissions à leurs personnels, sauf cas de force majeure, durant cette période. Par ailleurs, un escadron de gendarmerie mobile, soit 85 officiers, grades et gendarmes, sera détaché dans le département de la Marne du 1er au 30 septembre 1993. Ces effectifs supplémentaires permettront d'accroître, dans cette région, la surveillance générale, de jour comme de nuit, et de renforcer les équipes d'intervention.

Données clés

Auteur : [M. Martin Philippe](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4339

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2162

Réponse publiée le : 13 septembre 1993, page 2942